



**Légende: PAG**

- Parcellaire
- Délimitation de la zone verte
- Bâtiments existants
- Bâtiments projetés / en réalisation

**Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**

- HAB-1** Zone d'habitation 1
- HAB-2** Zone d'habitation 2
- MIX-u** Zone mixte urbaine
- MIX-v** Zone mixte villageoise
- MIX-r** Zone mixte rurale
- BEP** Zone de bâtiments et d'équipements publics
- REC** Zone de sport et de loisir
- ECO-c1** Zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2** Zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r** Zone d'activités économiques régionale
- ECO-n** Zone d'activités économiques nationale
- JAR** Zone de jardins familiaux
- SPEC-E** Zone spéciale - station à essence
- SPEC-F** Zone spéciale Foeltz
- SPEC-HA** Zone spéciale - am Hau

**PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur**

PAP NQ/ZAD - Réf. SD	Dénomination de la zone	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
COS max.	CUS max.	
CSS max.	DL min.	
	DL max.	
	DL min.	

**Zone verte**

- AGR** Zone agricole
- FOR** Zone forestière (7)
- PARC** Zone de parc public
- VERD** Zone de verdure

**Zones superposées**

- PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Secteur protégé de type "environnement construit" - C
- Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage" - N
- Zone de bruit ≥ 70dBA (9)

ZAD/NQ - SD-B 01b		HAB-1	
COS	0,4	CUS	0,6
CSS	0,5	DL	15

PAP NQ - SD-B 01a		HAB-1	
COS	0,4	CUS	0,7
CSS	0,6	DL	25

**Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:**

- à l'aménagement du territoire
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la gestion de l'eau
- Décharge pour déchets inertes (10)
- Immeubles et objets classés monuments nationaux (4)
- Zone protégée d'intérêt national - déclarée (1)  
Zone protégée d'intérêt national - à déclarer (2)  
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones habitats" (3)  
Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - "Zones de protection spéciale" (3)
- Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (4)
- Zone inondable - HQ10 (5)  
Zone inondable - HQ100 (5)  
Zone inondable - HQ extrême (5)

**Indications complémentaires (à titre indicatif)**

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (6)
- Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (7)
- Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) relevé non exhaustif (7)
- Cimetière
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (8)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (8)
- Autoroute (8)
- Limite de la commune
- Conduites électriques aériennes (8)
- Réseau du SES (11)

Fond de plan: Administration du Cadastre et de la Topographie  
 Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016